



AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général de la Municipalité de Saint-Damien, que lors de la séance ordinaire tenue le 19 janvier 2021, le conseil a adopté le règlement 788 intitulé « Pour déterminer les taux des taxes et compensations pour l'exercice financier 2021 ».

Ce règlement vise à fixer, imposer et permettre le prélèvement des taxes et compensations pour l'année financière 2021.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Ce règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site www.st-damien.com

Donné à Saint-Damien, le 27 janvier 2021.

Mario Morin
Directeur général